

# Les sports de pagaie

DANS LES CALANQUES

Les activités de pagaie dans les Calanques ont une longue histoire qui remonte à la pratique traditionnelle de la pêche et du transport en mer. Avec le développement touristique des Calanques, ces activités ont évolué pour devenir des sports de loisirs prisés qui doivent être pratiqués en respectant l'environnement et le cadre naturel du Parc national.



## Bien "garer" un canoë ou kayak

Les trottoirs à lithophyllum ou encorbellements, constituent un habitat naturel riche et fragile. Pour les préserver, merci de ne pas les piétiner ou d'y amarrer votre embarcation. Privilégiez les filins à votre disposition.



Positionnement validé par le Conseil d'administration du Parc national des Calanques dans le Schéma de cohérence des sports et loisirs de nature en février 2021.



# Découvrir les Calanques en toute liberté, tout en réduisant son impact environnemental

## Les bonnes pratiques



- Je me mets à l'eau sur les sites autorisés (application MesCalanques ou site du Parc national).
- Je prends soin de ne pas débarquer sur les trottoirs à lithophyllum.
- Je respecte la faune : je ne la dérange pas et ne la nourris pas.
- Je remporte mes déchets à terre et les trie.
- Je reste à distance des cétacés et ne les poursuis pas : s'ils changent d'allure ou de direction brusquement, cela signifie qu'ils ne souhaitent pas être approchés.

## Quelques rappels des règles...

- Je peux naviguer dans l'ensemble du Parc national, jusqu'à 300 mètres des côtes en journée.
- Je peux débarquer librement dans le Parc national, sauf :
  - Interdiction sur les îles de l'archipel de Riou (toute l'année/débarquement accepté à Monasterio et Fontagne).
  - Interdiction à Sugiton et aux Pierres-tombées (pendant la période de contingentement).
  - Interdiction dans les fonds de calanques de Port-Pin et d'En Vau (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre).
- Interdiction dans les ports et les ZMEL de Port-Miou.
- Je m'informe et je respecte les règles générales de navigation.
- Pour la location d'embarcations de « sports de pagaie » sans encadrement, il est nécessaire de passer par un opérateur autorisé en cœur de PNCal.
- À En-Vau et Port Pin, seuls 3 opérateurs de location sans encadrement sont autorisés : Corton beach, CSLN, Lo Kayak (2023-2028).
- Il est interdit de débarquer en journée rouge (risque incendie).

## Pour plus de sécurité

- Je vérifie les conditions météo.
- Je m'équipe d'un gilet de sauvetage.
- Je me protège du soleil : chapeau, lunettes de soleil et crème solaire.
- Je prévois au moins 1,5 litre d'eau par ½ journée et de la nourriture.
- Je fais l'aller face au vent.
- Je préviens mon entourage si je pars seul.
- Je fais attention aux engins à moteur.
- Je suis conscient de mes limites.

